



Les métiers de la conduite routière en Bretagne

Des métiers stratégiques, au cœur de l'activité économique

La route est de loin le principal moyen de transport. De l'agriculture au commerce de proximité, en passant par l'industrie, toutes les entreprises ont besoin de transporter des marchandises pour s'approvisionner et vendre leurs produits. Les transports collectifs sont, quant à eux, principalement utilisés pour les déplacements des usagers sur des lignes régulières (en zones urbaines ou rurales) et pour le transport scolaire.

Des métiers variés...

Les métiers de la conduite routière sont multiples. En fonction du métier choisi, les conducteurs peuvent être amenés à transporter des marchandises ou des personnes, sur de petits trajets ou des parcours plus longs, de jour comme de nuit.

... dans un environnement professionnel qui évolue

L'organisation des transports collectifs de voyageurs dépend principalement des conseils généraux et des villes. Ils connaissent un fort développement. Le transport routier de marchandises fluctue en fonction de l'activité économique. En Bretagne, beaucoup de marchandises transportées sont liées à la filière agroalimentaire et à la construction. La crise actuelle a induit un tassement d'activité. Pour autant, les entreprises continuent de recruter.

Les métiers évoluent avec l'introduction croissante d'outils informatiques embarqués pour mieux gérer les déplacements et aider à la conduite. Les réglementations environnementales de plus en plus contraignantes et l'augmentation du prix des carburants influent sur les modes de conduite et les matériels.

36 700
salariés
en Bretagne

POINTS DE REPÈRES

4 400 offres d'emploi en 2011
en Bretagne
dont 1 600 en CDI

Source : Pôle emploi



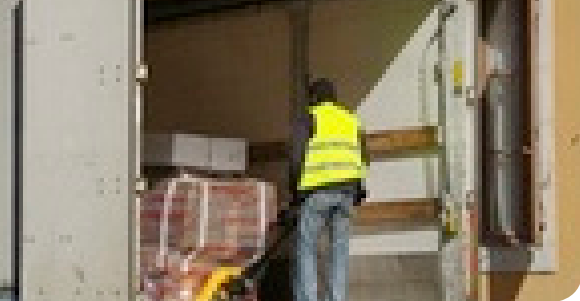
Crédit photo : Émilie Tréjaut / Onisep Orléans

Les principaux secteurs d'exercice

Transports de marchandises longue distance	9 640*
Transports de marchandises courte distance	3 940
Transports routiers réguliers de voyageurs	1 850
Transports urbains de voyageurs	1 630
Messagerie, fret express	950

* Note de lecture : 9 640 conducteurs(trices) travaillent dans le secteur des transports de marchandises longue distance.

Source : INSEE - EAR 2009



LES MÉTIERS

DE LA CONDUITE ROUTIÈRE

Si conduire est l'activité principale, ces métiers nécessitent de la rigueur (respect de la réglementation routière et des règles de sécurité des biens et des personnes) et un bon contact avec la clientèle. En outre, il faut aussi savoir gérer le stress (condition de circulation, gestion des conflits, contrainte de temps, délai de livraison).

Des qualités relationnelles de plus en plus attendues

Conducteur(trice) routier(ère)

L'activité varie avec le type de véhicule, la nature du fret et les distances à parcourir. Le grand routier ou conducteur "longue distance" se déplace en France et à l'étranger. Le conducteur "courte distance" effectue des trajets régionaux. Il veille sur les marchandises transportées, respecte les délais de livraison, supervise les opérations de chargement et de déchargement et assure l'entretien régulier du camion. La pratique d'une langue étrangère constitue un atout important dans ce métier.

En contact direct avec la clientèle, le routier devient le premier représentant de l'entreprise. La qualité de sa prestation et son sens du contact jouent donc un rôle clé dans la relation client.

La vie itinérante peut s'accompagner d'horaires modulables, de travail de nuit et d'absences régulières du domicile.



Des horaires de travail d'amplitude variable

Conducteur(trice) livreur(euse)

Le conducteur livreur travaille surtout en ville, en deux roues, au volant d'une voiture commerciale ou d'une camionnette. Ses déplacements se font dans la journée. La conduite occupe une grande partie de son temps mais il effectue également de nombreuses tâches commerciales et administratives. Responsable des marchandises à bord, du chargement et du déchargement, il tient à jour ses carnets de bord, les bordereaux de livraison, les factures...

Conducteur(trice) de cars

Le transport collectif de personnes recouvre nombre d'activités différentes : transport scolaire, lignes régulières urbaines ou interurbaines, conduite de véhicules spécialisés ou d'autocars de tourisme. Le conducteur accueille les voyageurs, les assiste, les conseille, les informe et assure leur sécurité.

Liens utiles : www.onisep.fr/Voie-Pro

Fiche métier de Pôle emploi : www.pole-emploi.fr

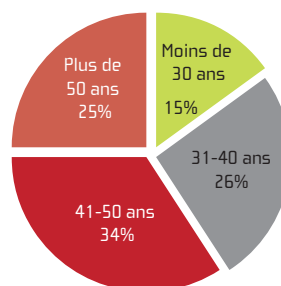
POINTS DE REPÈRES

89% des salariés sont à **temps complet**

66% des conducteurs de **transports en commun**

92% des salariés sont en **CDI**
(Contrat à durée indéterminée)

1 salarié sur 7
a moins de 30 ans



92%
des salariés sont
des hommes

LES FORMATIONS

DE LA CONDUITE ROUTIÈRE (1/2)



Un accès
aux métiers
réglementé

Des formations accessibles à tous *(scolaires, apprentis mais aussi demandeurs d'emploi et salariés)*

Les métiers de la conduite sont réglementés. Pour être conducteur, il faut avoir suivi une formation aux métiers de la conduite routière et être âgé d'au moins 18 ans. Il faut également tous les 5 ans suivre une formation pour parfaire sa pratique professionnelle.

Quelques exemples de diplômes

CAP Agent(e) d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs

L'enseignement professionnel concerne la législation et l'économie appliquées aux transports de voyageurs, la connaissance de l'entreprise, la communication, la géographie routière et urbaine, l'hygiène de vie et de conditions de travail, la maintenance des véhicules ainsi que 16 semaines de stage en entreprise. Pour entrer dans la formation, il faut être titulaire du permis D (transport de voyageurs) ou bien s'engager à le passer pendant la formation. Le CAP se fait souvent en 1 an après un diplôme de niveau V.

CAP Conducteur(trice) routier marchandises

La formation apporte des connaissances spécifiques à l'exploitation des transports, la réglementation, la conduite, la maintenance du véhicule, la manutention, la communication et la qualité. Le titulaire du CAP peut occuper les emplois de conducteur de messagerie, coursier, livreur, conducteur routier régional, national ou international. En cours de formation, les élèves passent les épreuves des permis de conduire B (voiture classique), C (camion de plus de 3,5 tonnes) et E (remorque).

Bac pro Conducteur(trice) transport routier marchandises

L'enseignement professionnel porte sur le transport routier (réglementation du transport, réglementation sociale, cartes routières, la marchandise...), la conduite des véhicules (règles de sécurité routière, règles de conduite...), le véhicule, la manutention, l'environnement professionnel et l'organisation de l'entreprise, la sécurité dans le transport routier (prévention des risques professionnels, développement durable...) et compte 22 semaines de stages. Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du CAP Conducteur livreur de marchandises.

VRAI / FAUX

"Il suffit d'avoir le permis de conduire"

FAUX

La possession du seul permis ne suffit plus pour être conducteur de marchandises ou de voyageurs.

La FIMO (Formation initiale minimale obligatoire) est obligatoire pour tous les futurs conducteurs qui ne sont pas titulaires d'un diplôme dans la conduite routière.

Liens utiles : www.nadoz.org
www.gref-bretagne.com

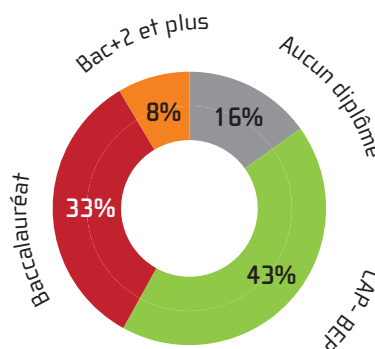
POINTS DE REPÈRES

Une bonne insertion professionnelle

80% des apprentis sortants d'un CAP
sont en **emploi 7 mois après la sortie de formation**

Source : GREF Bretagne - IROISE 2012

Niveaux de diplôme des moins de 30 ans



Source : INSEE - EAR 2009

LES FORMATIONS

DE LA CONDUITE ROUTIÈRE (2/2)



Des formations accessibles aux demandeurs d'emploi et aux salariés

Le Conseil régional de Bretagne, l'Etat, Pôle emploi, les OPCA et le Fongecif financent des formations pour les demandeurs d'emploi et les salariés. Ces formations permettent d'obtenir une qualification et d'accéder à une certification (titre professionnel, CQP...). Elles sont souvent ponctuées de périodes de stage et peuvent même s'effectuer en alternance (contrat de professionnalisation...). Les certifications délivrées en formation continue sont reconnues par les entreprises et les collectivités et permettent d'accéder plus facilement à l'emploi.

Quelques exemples de certifications professionnelles

Titre Professionnel Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Les stagiaires apprennent à conduire un véhicule de plus de 3,5 tonnes, à prendre en charge et à livrer des marchandises en respectant la réglementation et les règles de sécurité.

Titre Professionnel Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra transporter des passagers en toute sécurité sur des lignes régulières interurbaines avec un autobus de plus de 9 places assises.

Formation continue obligatoire (FCO)

Cette formation de 35 heures sur 5 jours, est obligatoire pour les professionnels de la conduite. Elle doit être renouvelée tous les 5 ans.

Elle vise à actualiser les connaissances en matière de sécurité et de réglementation et à améliorer la pratique de la conduite.

Formation passerelle

Cette formation de 35 heures permet la mobilité des conducteurs entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs ou inversement.

A l'issue de la formation, le stagiaire recevra une carte de qualification de conducteur qui lui permettra d'exercer le métier visé.

Liens utiles : www.formation.gref-bretagne.com
www.rncp.cncp.gouv.fr

QUI PEUT VOUS RENSEIGNER ?

Les Points d'accueil des Maisons de la formation professionnelle.

Constitués des CIO, Missions locales, PIJ, le Fongecif, Pôle emploi..., ils sont situés partout en Bretagne.

Pour trouver un Point d'accueil MFP près de chez vous : www.seformerembretagne.fr

Les autres métiers autour de la conduite...

Beaucoup de métiers nécessitent de conduire dans d'autres contextes professionnels :

- Ambulancier
- Conducteur de taxi
- Chauffeur de maître
- VRP...